

[Texte]

is creating over-production. We will also have to come to grips with subsidies that are distorting in Canadian sales. This is what we see evolving, if we are to have some trade resolve internationally. If the method of payment was paid to the farmer, it would not be in as severe a level of distortion. In fact, it would be quite a bit more neutral. It may escape some of the trade negotiations. Internationally, bilaterally, and multi-laterally, we are trying to get the dumping out of the way first.

This is similar to dumping because it does not apply to your domestic grain. You lose a domestic industry because of it. But if we were to pay it the farmer, where it is resource neutral, it would stand far further through the process of trade and maybe make it through, whereas we think it will not under the current method.

Mr. K. Lewis: If the transportation subsidy is removed, meal going into the Pacific northwest could become uncompetitive. We acknowledge that. I understand that there is a means by which we can accelerate tariff negotiations. We are saying that if this agreement is to work, those tariffs have to be negotiated down.

Mr. Blaikie: Faster than the agreement now stipulates.

Mr. K. Lewis: That is what I am saying. We have to have those negotiations taking place immediately.

Mr. Fretz: We heard from the National Farmers Union this morning, and then this afternoon we heard from Mr. David Orchard. They both expressed what I would call a philosophical opposition to the trade agreement. They seemed to imply that cargo would be the only one to benefit from this agreement. When Mr. Orchard was here, we asked him whether he thought the Saskatchewan pork industry would benefit, and he told us that they would not benefit under this agreement.

I see that you have about 4,000 members. You spell out about a dozen benefits. You say:

Although the binational dispute settlement mechanism is more limited than we wanted, it still will result in a quicker and more objective appeal process than currently exists.

Currently the 1985 hog countervail is under appeal to the U.S. Court of International Trade in New York and could be appealed to a second body. Any administrative review decisions beyond January 1, 1989 would be appealed to this body instead of the U.S. Court of International Trade. An administrative review is currently underway in the hog case. Therefore, under this proposal

[Traduction]

protégés dans beaucoup de pays, ce qui entraîne la surproduction. Il va falloir également faire face aux subventions qui faussent les ventes canadiennes. A notre avis, c'est ce qu'il faudra faire si nous voulons avoir du commerce international. Si les versements étaient effectués à l'agriculteur, la déformation ne serait pas aussi grave. La situation serait beaucoup plus neutre. Il se peut qu'on ne tienne pas compte de cette question dans le cadre de certaines négociations commerciales. Nous essayons d'abord de régler la question du dumping dans nos négociations internationales, bilatérales et multilatérales.

Les versements effectués en vertu de l'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau sont semblables au dumping, car ils ne s'appliquent pas au grain destiné à la consommation interne. L'élimination de ces versements pourrait entraîner la destruction de l'industrie interne. Si on effectuait les versements à l'agriculteur, ce qui n'aurait pas d'incidence sur la ressource, je crois que ces versements risqueraient d'être acceptés, ce qui est impossible avec la méthode actuelle, à notre avis.

M. K. Lewis: Si on éliminait la subvention pour les frais de transport, les tourteaux qui sont expédiés dans la région nord-ouest du Pacifique pourraient devenir non concurrentiels. Nous l'admettons. Je crois savoir qu'il existe un moyen qui nous permettrait d'accélérer les négociations des droits de douane. Nous prétendons que pour que l'Accord soit efficace, il faut réduire ces droits de douane lors des négociations.

M. Blaikie: Et il faut le faire plus rapidement que prévu dans l'Accord.

M. K. Lewis: Exactement. Il faut que les négociations aient lieu immédiatement.

M. Fretz: Nous avons reçu le Syndicat national des cultivateurs ce matin, et M. David Orchard cet après-midi. Les deux témoins s'opposent, pour ce que j'appellerais des raisons philosophiques, à l'Accord commercial. Ils semblent dire que seules les cargaisons bénéficieraient de l'Accord. Nous avons demandé à M. Orchard s'il pensait que l'Accord serait utile à l'industrie du porc de la Saskatchewan. Il nous a dit que non.

Je vois que vous avez environ 4,000 membres. Vous énumérez une douzaine d'avantages. Vous dites:

Même si le mécanisme binational de règlement des différends est plus restreint que ce qu'on aurait souhaité, il comportera quand même un processus d'appel plus rapide et plus objectif que ce qu'on a à l'heure actuelle.

La décision d'imposer des droits compensateurs sur le porc en 1985 fait l'objet d'un appel devant le Tribunal de commerce international des Etats-Unis, à New York, à l'heure actuelle, et pourrait faire l'objet d'un appel devant une deuxième instance. Après le 1^{er} janvier 1989, tout appel d'une décision d'examen administratif se ferait devant cette deuxième instance plutôt que devant le